

Territorialisation de la planification Écologique en Hauts-de-France

ENJEUX ET DEMARCHE

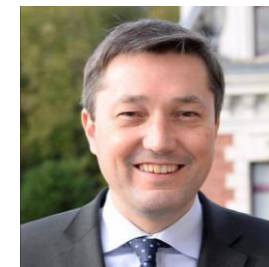
Conférence des parties (COP) 2025

Février 2026

**LA FRANCE
S'ADAPTE** »
Vivre à +4°C

**FRANCE
NATION
VERTE** »
Agir • Mobiliser • Accélérer


**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nous savons, collectivement qu'il nous faut accélérer nos processus de transformation, pour faire face aux défis de demain.

Dans un monde incertain, où les modèles économiques évoluent rapidement, où les équilibres géopolitiques sont bousculés, et où les tensions sociales sont parfois exacerbées, la nécessité de répondre aux enjeux du changement climatique demeure une certitude.

Pour répondre à la nécessité d'agir, la France, sous la direction du Secrétariat Général pour la Planification Écologique (SGPE), s'est dotée d'un plan pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver notre biodiversité et nos ressources, et s'adapter aux changements à venir.

Mais une grande partie de ce plan doit trouver sa concrétisation dans une mise en œuvre au plus près de nos lieux de vie, dans notre quotidien.

Dès lors la question de la territorialisation de cette planification est posée. Et le sujet n'est pas d'imposer une stratégie nationale descendante, mais bien de « faire ensemble », en s'appuyant sur la capacité d'action de chacun, et de se doter collectivement des outils pour « piloter ensemble » ces transformations nécessaires. La planification écologique est avant tout une méthode et une démarche de mobilisation pour accélérer et piloter l'action.

C'est aussi un cadre de référence pour interroger la continuité d'action dont nous avons impérativement besoin pour progresser.

En 2024, nous avons engagé les premiers travaux, en associant largement les différentes parties prenantes, pour faire émerger, depuis chaque territoire, les projets au service de l'atténuation du changement climatique – la décarbonation- et la préservation de la biodiversité et des ressources. Ce « vivier de projets » a fait l'objet d'une attention particulière de la part de mes services et beaucoup ont été engagés en 2025.

Il est temps de faire un premier bilan de cette mise en mouvement, pour améliorer encore, en 2026, l'accompagnement de cette concrétisation.

En 2025, nous avons complété cette première approche en examinant les projets nécessaires à notre adaptation, pour vivre dans une région qui connaîtra des changements importants, et des risques naturels accrus, en 2050, avec une augmentation projetée de 2.7°C, et de 4°C en 2100.

Nous devons tenir compte de cet état de fait dans chacune de nos décisions, et investir sur des projets qui contribuent à notre résilience et préservent les plus vulnérables. Le « vivier de projets » de la COP 2025 est ici partagé.

Enfin, nous avons engagé un premier travail sur l'accompagnement des emplois et compétences nécessaires pour rendre ces transformations effectives.

Le développement et la transformation de nos filières productives, l'évolution de l'ingénierie, et la mise en œuvre, plus généralement, des solutions de décarbonation et d'adaptation, nécessitent que les dispositifs de formation, initiale et continue, évoluent pour faire monter en compétences les acteurs de ces transformations.

Ces développements à venir sont créateurs d'emplois et de richesses et les Hauts-de-France se sont résolument engagés sur des secteurs clef tels que l'électromobilité.

Cette feuille de route régionale restitue ces trois volets, et l'engagement de l'Etat, pour contribuer à une lecture commune de l'action.

Parce que, pour réussir, nous avons besoin de jouer collectif, je veux remercier chaleureusement tous celles et ceux qui se sont mobilisés, et qui ont contribué à faire de cette COP 2025 un temps de co-construction fort au service de notre région.

***Le préfet de la région Hauts-de-France
Bertrand Gaume***

FEUILLE DE ROUTE DE LA CONFERENCE DES PARTIES (COP) DES HAUTS-DE-FRANCE

Territorialisation de la planification
Écologique en Hauts-de-France



Conférence des parties (COP) 2025

Janvier 2026

LA FRANCE
S'ADAPTE

FRANCE
NATION
VERTE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE – PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES

Quelle mise en œuvre du tour de COP 2024 ?

Quelle mobilisation des fonds Etat en région, depuis 2019,
pour la transition écologique ?

Quel avancement des chantiers régionaux ?

Comment enrichir la démarche, pour aborder les enjeux de
l'agriculture, de la préservation des forêts, des transports et
de la logistique ?

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Quels changements climatiques à venir ?

Sur quelles données travaille-t-on ?

Quelles sont les priorités d'adaptation pour chaque
département ?

Comment prendre en compte les enjeux liés à l'eau et gérer
les suites des inondations ?

Quels sont les enjeux et les chantiers engagés au niveau
régional pour s'adapter ?

Territorialisation de la planification
Écologique en Hauts-de-France



Conférence des parties (COP) 2025

Janvier 2026

LA FRANCE
S'ADAPTE

FRANCE
NATION
VERTE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

EMPLOIS ET COMPETENCES

Comment la transition écologique va-t-elle impacter les
emplois à venir ? Quelles seront les nouvelles compétences
nécessaires ?

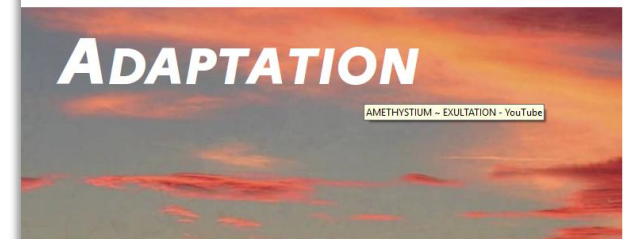
Comment s'y prépare-t-on dans la formation initiale ?

Quelles sont les filières stratégiques en région ?

Comment la démarche REV3 répond à ces enjeux ?

Sur quels acteurs s'appuyer pour engager ces mutations ?

Territorialisation de la planification
Écologique en Hauts-de-France



Conférence des parties (COP) 2025

Janvier 2026

LA FRANCE
S'ADAPTE

FRANCE
NATION
VERTE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

<i>Les impacts du changement climatique déjà visibles en Hauts-de-France</i>	<i>6</i>
<i>Les changements climatiques futurs : la TRACC, outil de référence</i>	<i>10</i>
<i>La biodiversité toujours plus menacée</i>	<i>14</i>
<i>Des ressources toujours plus stratégiques</i>	<i>16</i>
<i>Comment agir ? L'atténuation</i>	<i>17</i>
<i>Comment agir ? L'adaptation</i>	<i>19</i>
<i>Comment agir ? La nature source d'inspiration</i>	<i>21</i>
<i>Comment agir ? Développer les emplois et les compétences</i>	<i>23</i>
<i>La planification écologique et sa territorialisation en région Hauts-de-France</i>	<i>24</i>

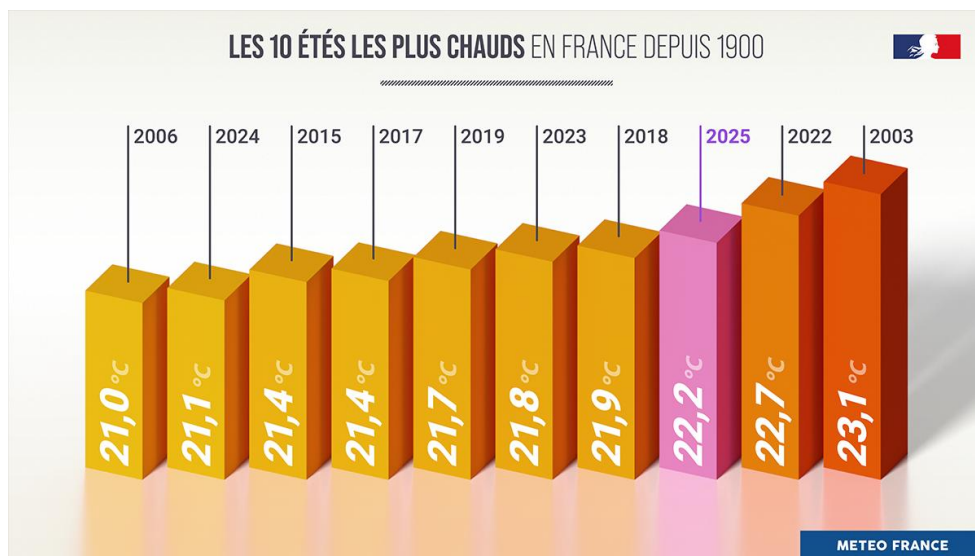


LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DEJA VISIBLES EN HAUTS-DE-FRANCE

Retours sur les épisodes de chaleur exceptionnels de cet été 2025



L'été 2025 en France hexagonale se situe au troisième rang des étés les plus chauds, derrière 2003 et 2022, avec une anomalie de +1,9°C par rapport à la normale de référence. Les 10 étés les plus chauds ont tous eu lieu après 2000.



Pendant cette saison estivale, la France a connu 27 jours en condition de vagues de chaleur, la première de juin étant particulièrement remarquable par sa précocité et sa durée. Les 40°C sous abri ont été relevés sur plus de 20 % du territoire : ce seuil qui était extrêmement rare au XX^e siècle, a été franchi tous les ans, ces dernières années.

Sur la moitié nord, l'anomalie de température sur l'été 2025 atteint +1,4°C sur les Hauts-de-France ou la Normandie.

Les sols sont restés plus secs que la normale sur l'ensemble du territoire métropolitain. La raison ? L'été 2025 a été peu pluvieux (- 15% sur le pays). Les précipitations sont fortement déficitaires sur les Hauts-de France.



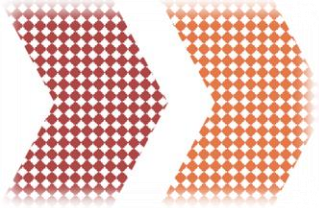
Les inondations de l'hiver 2023 2024



A compter de la mi-octobre 2023, la France a été balayée par une **succession de systèmes pluvieux s'enchaînant quasiment en continu**, entraînant progressivement des inondations et des débordements de cours.

Le « rail des dépressions », situé plus au sud qu'à l'accoutumée sur l'Europe occidentale, a défilé sur le Nord de la France : entre le 15 octobre 2023 et le 5 janvier 2024, les Hauts-de-France ont connu 61 journées pluvieuses (contre 41 jours en moyenne) sur cette période de 83 jours.

Sur cette même période, le cumul de précipitations atteint 440 mm (440 litres par mètres-carré) en moyenne sur le Nord/ Pas-de-Calais (cumul le plus élevé enregistré sur la période), cumul dépassant même localement les 700 mm sur les collines de l'Artois. **Suite à l'enchaînement de ces journées pluvieuses, les sols ont naturellement atteint, puis dépassé, leur capacité de rétention maximale, atteignant des niveaux record d'humidité en seconde décade de novembre.**



Les changements mesurés

À l'échelle planétaire, l'estimation du réchauffement climatique s'appuie généralement sur des jeux de données d'observation, basés sur des réanalyses atmosphériques commençant souvent en 1850 (HadCRUT5, NOAA GlobalTemp ou BerkeleyEarth). La valeur du réchauffement est alors estimée à partir d'une moyenne glissante décennale comparée à une référence passée, basée sur une longue période préindustrielle (généralement 1850–1900).

Pour la France hexagonale, l'estimation du réchauffement climatique repose sur l'indicateur thermique calculé à partir de 30 stations régulièrement réparties sur le territoire national. Cet indicateur est disponible à partir de 1900. La période de référence la plus ancienne utilisée pour la France hexagonale est 1900–1930.

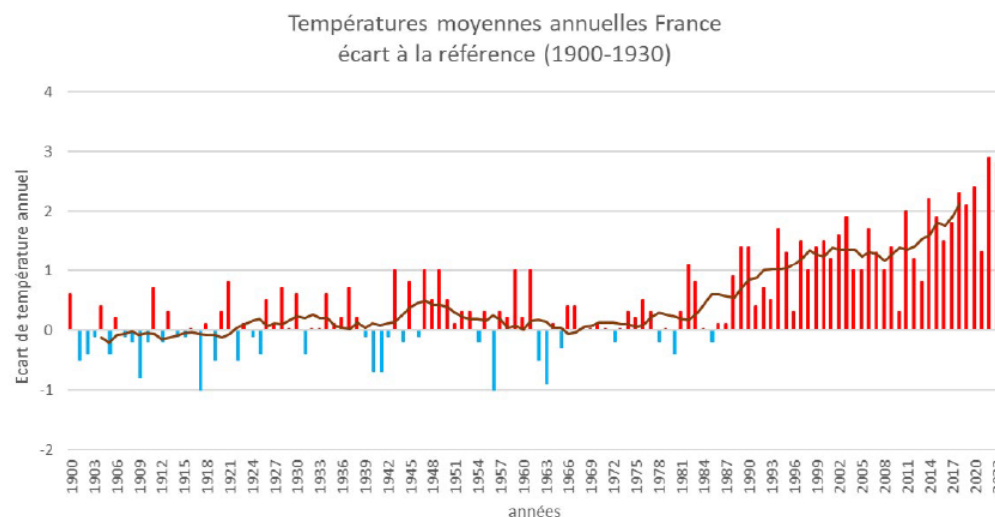
Cette période est comparable en termes de réchauffement planétaire à la période 1850–1900. Par souci de simplification, on utilise le terme « période préindustrielle » pour désigner les périodes 1850–1900 ou 1900–1930, sans distinction entre les deux.

Pour l'indicateur thermique, l'écart entre la décennie 2011–2020 et la période préindustrielle atteint + 1,8 °C.

Il atteint même + 2,1 °C si on considère les 10 dernières années (2014–2023).

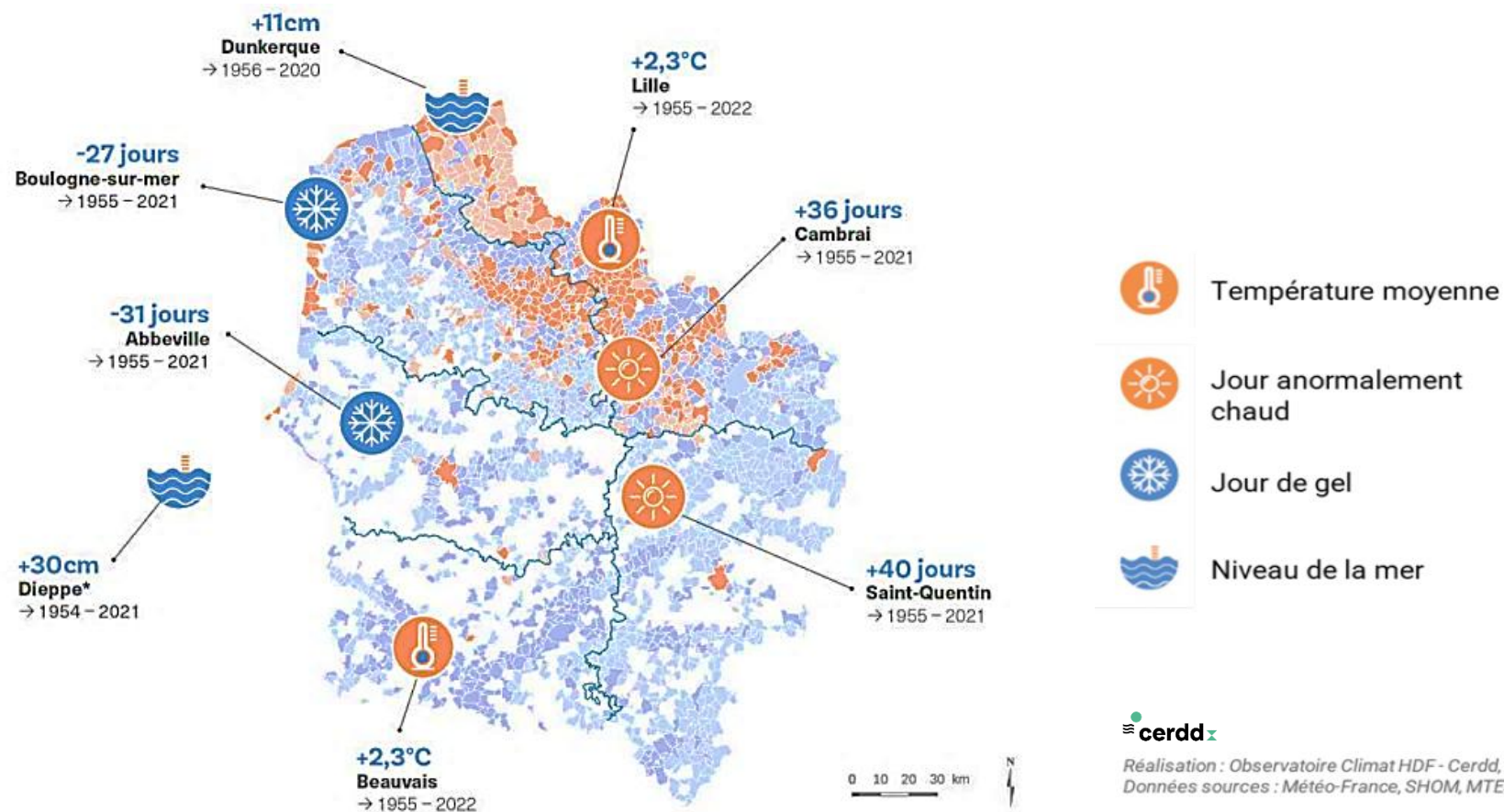
Cependant, les observations intègrent l'effet de la variabilité interne et naturelle du climat, d'autant plus sensible que l'on utilise une période de courte durée (ici 10 ans). Des méthodes statistiques qui prennent en compte les mêmes contraintes observationnelles qu'utilisées pour la TRACC (Ribes et al. 2022) permettent d'isoler la part du réchauffement dû aux activités humaines.

Le réchauffement d'origine humaine, estimé sur la France en 2020, est alors de + 1,7 °C par rapport à la période préindustrielle.





En Hauts-de-France





LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES FUTURS : LA TRACC, OUTIL DE REFERENCE

La Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC).

C'est une initiative du ministère de la Transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement, qui s'intègre dans la politique climatique nationale (adaptation et atténuation).

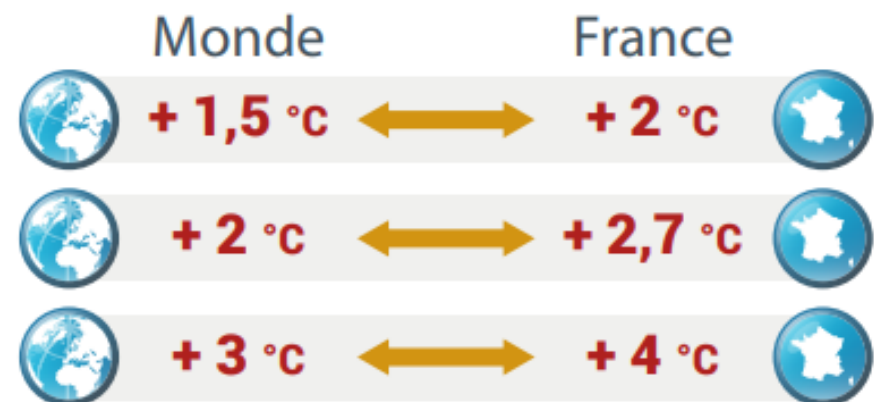
L'objectif de la TRACC est de doter le pays d'une référence commune pour l'élaboration des stratégies d'adaptation.

Autrement dit, de **faire en sorte que tous les acteurs prennent les mêmes hypothèses pour répondre à la question : « À quel climat futur dois-je m'adapter ? »**

C'est donc une trajectoire d'adaptation qui se distingue de la trajectoire climatique d'atténuation visée par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette dernière reste adossée à l'Accord de Paris : maintenir le réchauffement planétaire en dessous de + 2 °C (et si possible de + 1,5 °C) par rapport à la période préindustrielle (1850–1900). Cependant les tendances actuelles en matière d'émissions mondiales de gaz à effet de serre induisent un risque de

dépassement des limites de l'accord qu'on ne peut pas ignorer et auquel il est nécessaire de se préparer.

Toutes les zones du globe ne se réchauffent pas à la même vitesse. Les continents se réchauffent plus vite que les océans, les hautes latitudes plus vite que la zone tropicale. La France hexagonale et l'Europe de l'ouest se réchauffent significativement plus vite que la moyenne mondiale.





La TRACC associe à chaque niveau de réchauffement un horizon temporel réaliste correspondant aux politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre mises en œuvre au niveau mondial à l'heure actuelle.

Ces échéances et niveaux de réchauffement planétaire ont été arrêtés suite à une consultation publique menée en 2023 sur la TRACC :

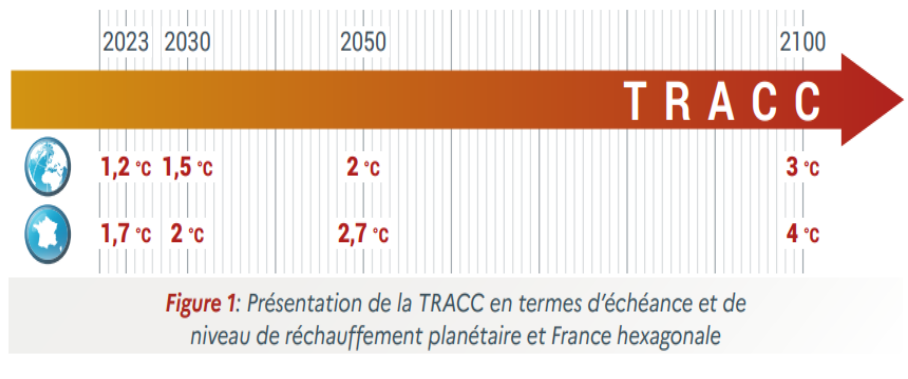
- + 1,5 °C en 2030,
- + 2 °C en 2050
- + 3 °C en 2100 au niveau mondial par rapport à une référence préindustrielle.

Soit pour la France hexagonale :

- + 2 °C en 2030,
- + 2,7 °C en 2050
- + 4 °C en 2100.



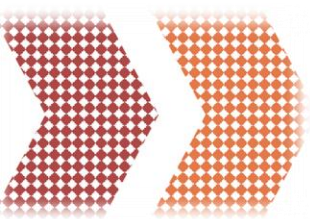
La TRACC a été officiellement intégrée au code de l'environnement par décret et arrêté publiés au *Journal officiel* du 25 janvier 2026. Cette reconnaissance juridique permet désormais aux futurs textes réglementaires de s'y référer et ouvre la voie à son intégration progressive dans les documents de planification territoriale. À terme, la TRACC pourrait devenir opposable et structurer l'adaptation des normes techniques et des politiques publiques locales.



Quels changements dans votre commune ?

Le service Climadiag Commune, en accès libre et gratuit, fournit des indicateurs climatiques (températures moyennes et cumuls de précipitation, indicateurs sur les extrêmes et les impacts, etc.) correspondants aux différents niveaux de réchauffement (+2 °C, +2,7 °C et +4 °C) de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) correspondant aux horizons 2030, 2050 et 2100.

Rendez-vous sur : <https://meteofrance.com/climadiag-commune>



Les changements à venir



HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE

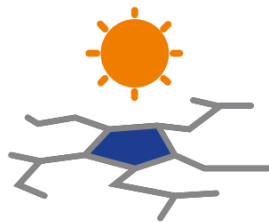
Dès 2050

Jusqu'à 20 jours >30°C

Jusqu'à 10 nuits tropicales >20°C

Jusqu'à 7 jours avec sensibilité au feu

2 fois moins de jours de gel



SÉCHERESSES

En 2100

Des sécheresses du sol plus fréquentes, plus
intenses, plus étendues et plus longues
(+ 30 jours de sécheresse par rapport à 1976 -2005)



PRECIPITATIONS

En 2100

Beaucoup d'incertitudes

Précipitations moyennes : hausse en hiver

(+ 20%) et baisse en été (-14%)

Précipitations extrêmes : + 17%



HAUSSE DU NIVEAU MARIN

Contrairement à la température pour laquelle une
stabilisation est possible, le niveau des océans
continuera à monter pendant des siècles.

Entre 4 et 10m dans les 2000 ans,

Entre 10 et 25m dans les 10000 ans.

Les impacts à venir



VAGUES DE CHALEUR

Les populations les plus vulnérables seront fortement exposées. Les conditions de travail pour certains métiers seront dégradées.



SÉCHERESSES

La ressource en eau, tant superficielle que souterraine, sera très défavorablement impactée (mars à octobre) ce qui causera des tensions quant au partage de la ressource, alors même que les besoins seront plus importants. L'agriculture devra s'adapter.



PERTE DE BIODIVERSITÉ

Certaines espèces seront appelées à migrer ou à disparaître. Les zones humides seront largement impactées. La baisse des débits d'étiage sera défavorable à la biodiversité.



INONDATIONS

Les risques d'inondations seront renforcés. L'évolution des précipitations extrêmes, la plus grande variabilité météorologique seront des facteurs de risque supplémentaires.



SUBMERSION

Les risques de submersion marine seront amplifiés par l'élévation du niveau de la mer combinée aux événements extrêmes plus fréquents.



ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

L'érosion du trait de côte, phénomène naturel, sera amplifié, entraînant un recul de la limite terre/mer, et mettant en péril logements et locaux d'activités.



Apparition de fissures du fait du RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les mouvements de terrain consécutifs aux sécheresses et à la réhydratation des sols causeront des dommages sur les bâtiments et infrastructures.



FEUX DE FORÊT

La sécheresse des sols, combinée aux chaleurs estivales, favorisera le départ des feux de moissons.



LA BIODIVERSITE TOUJOURS PLUS MENACEE

La biodiversité, procure à l'être humain de nombreuses ressources et nous fournit des services gratuits et irremplaçables.

La nature garantit santé, sécurité et bien être à chacun et chacune en pourvoyant à de nombreux besoins humains : respirer, boire, manger, se soigner, se chauffer.

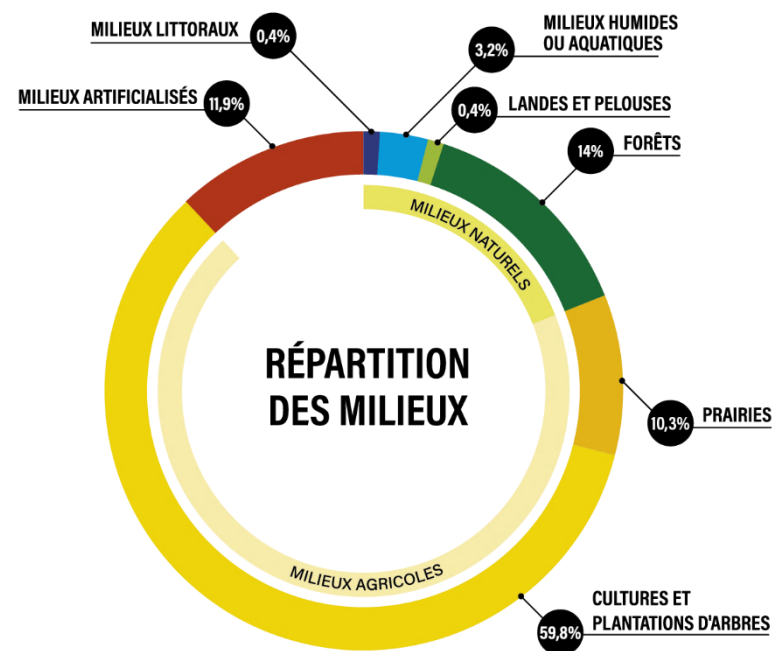
Ces « services écosystémiques », sont donc liés au bon fonctionnement des écosystèmes.

Les services rendus :

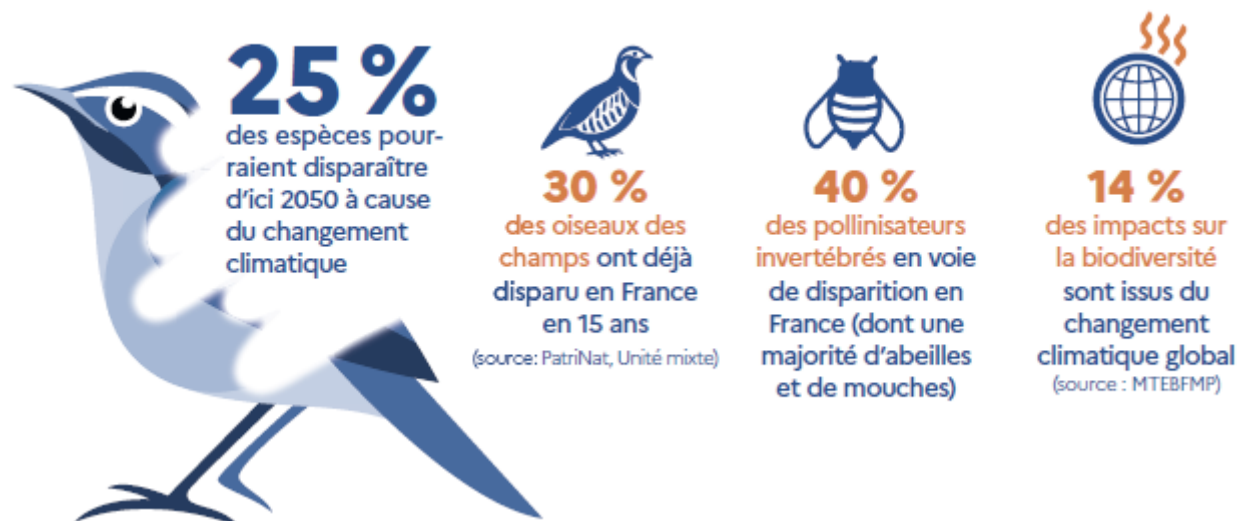
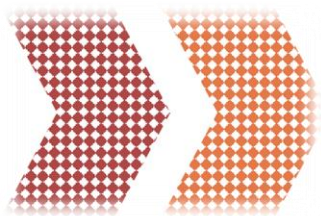
- Les services d'approvisionnement (la nourriture pour l'homme, les différents matériaux extraits de la nature),
- Les services de régulation (la régulation du climat, de la qualité de l'eau et de l'air, la pollinisation)
- Les services culturels (valeurs esthétiques ou emblématiques, les activités de pleine nature).

Mais la biodiversité en Hauts-de-France est déjà victime de la destruction des habitats (les milieux naturels ne représentent qu'environ 20% du territoire contre 38% à l'échelle nationale), du morcellement des espaces naturels, de la pollution de l'eau, de l'air, du sol ou encore de la pollution lumineuse. L'artificialisation des sols, la densification des réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires, l'agriculture intensive sont les causes principales de l'érosion de la biodiversité.

Les changements climatiques à venir renforcent les pressions sur les espèces et les milieux naturels.



Occupation des sols des Hauts-de-France en 2012-2013, ORB HdF 2017 d'après ARCH 2013 et OS Picardie 2012 Crédits de l'infographie : Olivier Damiens.



3 TYPES D' ACTIONS



La préservation
des écosystèmes



La gestion durable
des écosystèmes



La restauration ou la
création d'écosystèmes

DES RESSOURCES TOUJOURS PLUS STRATEGIQUES



L'EAU

Mauvaise qualité

D'ici 2050, la consommation annuelle d'eau risque de doubler (irrigation et évapotranspiration)

Conflits d'usages (biodiversité, eau potable, industrie, agriculture)



LA BIOMASSE

Stocks de carbone

Impacts sur la biodiversité

Durabilité des conditions de production (agricoles et forestières)

Conflits d'usages (biodiversité, alimentation, énergie)



LE FONCIER

7 410 ha consommés entre 2011 et 2021 en région

Importance du nombre de friches urbaines et industrielles

Conflits d'usages (biodiversité, agriculture, logements, activités économiques, infrastructures)



L'ENERGIE

Coût, impacts et dépendance aux énergies fossiles massivement importées

Electrification et efficacité énergétique en progrès

Evolution marquée des usages (déplacements, numérique)



LES MATIERES ET LES DECHETS

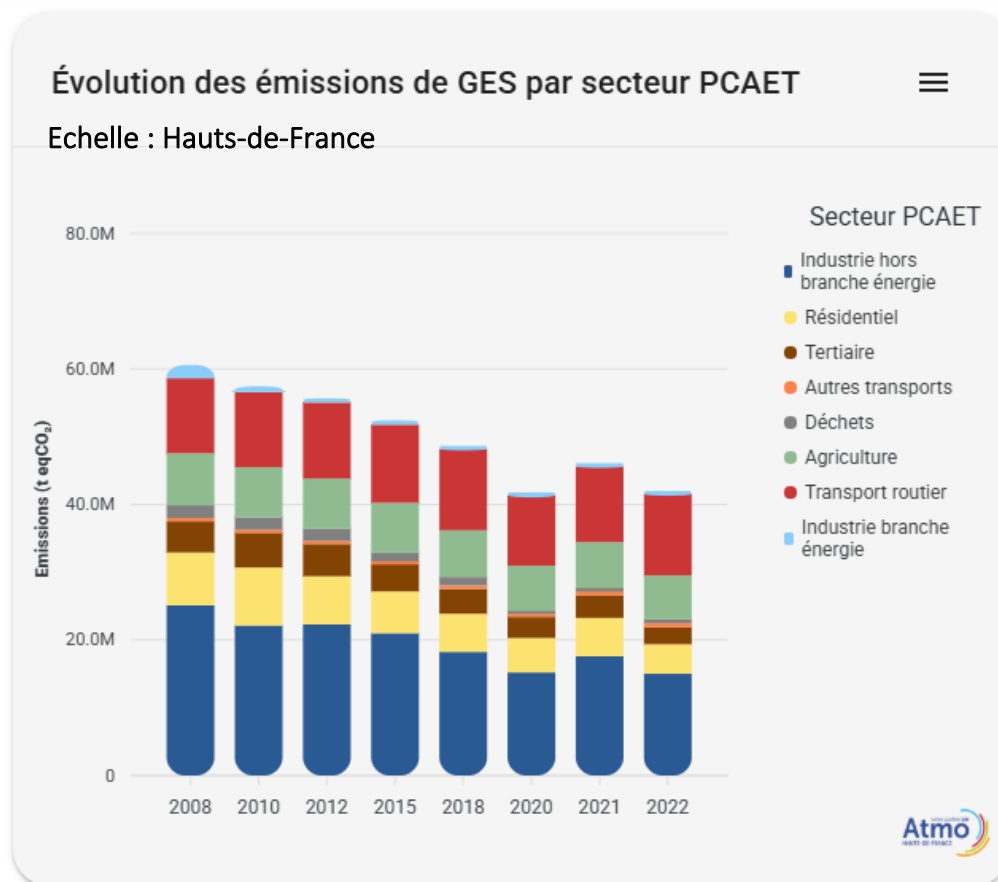
Les importations de matières premières ou des produits semi-finis représentent 31 % de l'empreinte carbone de la France

605 kg de déchets ménagers par habitant en 2023

46% des déchets ménagers sont soit stockés, soit incinérés avec récupération énergétique

COMMENT AGIR ?

L'ATTENUATION



Producteur des données : Atmo Hauts-de-France Inventaire M2024_v1

Exploitation : TrACE.

S'attaquer aux causes du changement climatique en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), c'est ce qu'on appelle l'atténuation.

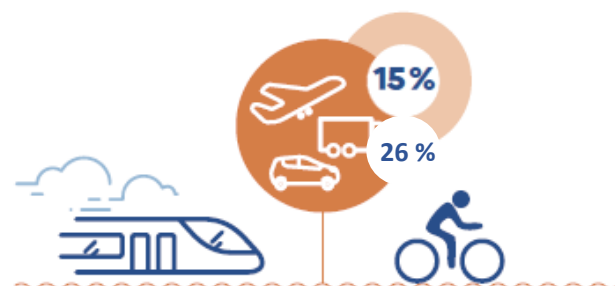
En Hauts-de-France, les secteurs qui contribuent le plus aux émissions de GES sont l'industrie (37%), les transports (26%), et les bâtiments (20 %).

L'effort d'atténuation implique la participation de tous et des actions dans tous les secteurs : énergie, résidentiel, tertiaire, transports, agriculture et forêts...

Pour réduire notre empreinte carbone, qui comptabilise aussi nos émissions importées, l'atténuation, qui consiste en partie à décarboner nos systèmes de production sur notre territoire, doit s'accompagner :

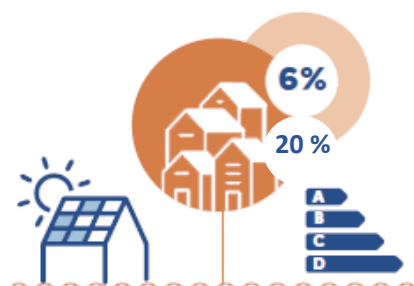
- **D'une plus grande sobriété** (énergétique, eau, foncier, matières) ;
- **Du maintien ou du développement des capacités de production des biens stratégiques** (souveraineté) ;
- **Du développement de l'économie circulaire** (partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler).

17



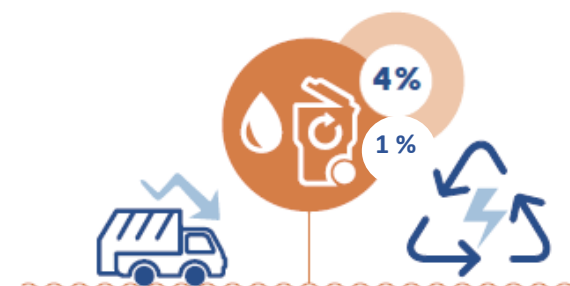
Transports

Soutenir les mobilités actives et les véhicules sobres. Mutualiser les moyens de transport, développer des modes moins émetteurs de GES...



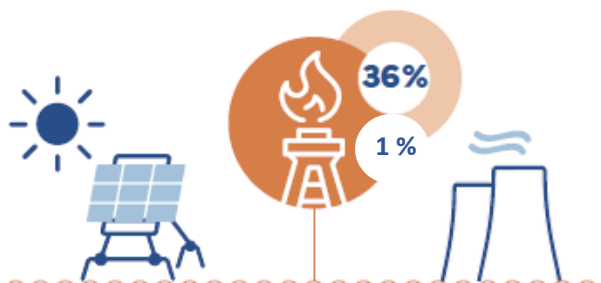
Bâtiments résidentiels et commerciaux

Rénover le parc existant et construire de nouveaux bâtiments économes en énergie...



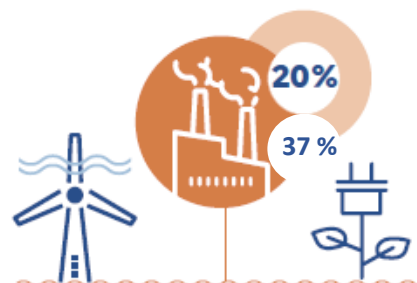
Déchets et traitement de l'eau

Maîtriser les quantités de déchets produites, capter les émissions de méthane en décharge.



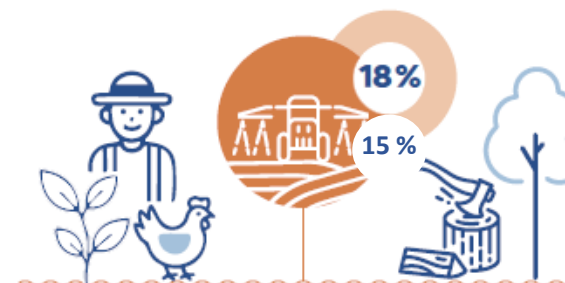
Production d'énergie

Réduire les consommations d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), maîtriser la consommation énergétique (efficacité énergétique des produits et sobriété), développer le recours aux énergies décarbonées (nucléaire, renouvelables)...



Production industrielle

Privilégier les procédés les moins émetteurs de GES...



Agriculture, foresterie et autres affectations des terres

Limiter l'usage des engrais azotés, valoriser la méthanisation, favoriser le stockage du carbone dans les sols...
N'importer que des bois issus de forêts gérées durablement...



COMMENT AGIR ? L'ADAPTATION

La démarche d'adaptation, nationale et locale, est complémentaire des actions d'atténuation puisqu'elle traite des conséquences (et non des causes) du changement climatique.

Elle vise à réduire notre vulnérabilité face aux impacts visibles et attendus du changement climatique : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, feux de forêt, perte de biodiversité...

Il faut éviter la mal-adaptation !

La **mal-adaptation** désigne une transformation opérée dans des systèmes naturels ou humains qui font face au changement climatique et qui conduit (de manière non intentionnelle) à augmenter la vulnérabilité, notamment :

- **L'utilisation inefficace de ressources comparée à d'autres options d'utilisation** (par exemple, le recours massif à la climatisation au lieu de l'investissement dans l'isolation) ;
- **Le transfert incontrôlé de vulnérabilité** : d'un système à un autre, mais également d'une période à une autre ; réduction de la marge d'adaptation future (mesures qui limitent la flexibilité, par exemple, plantation d'essences d'arbres à rotation longue) ;
- **Une erreur de calibrage** : sous-adaptation ou adaptation sous-optimale (par exemple, une digue de protection n'a pas été suffisamment rehaussée).

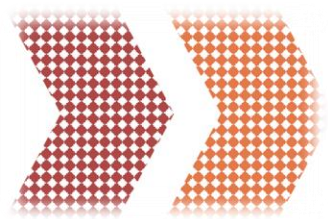
Favoriser les actions sans regret !

Les « **actions sans regret** » sont des actions d'adaptation qui peuvent être mises en place pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains et dont la pertinence est avérée **quel que soit le scénario climatique et l'horizon temporel considéré** (ex : planter les cours d'école).

Elles sont **utiles en soi** (ne nécessitent pas d'études complémentaires pour démontrer cette utilité) et ont le plus souvent des **co-bénéfices** pour la décarbonation, la préservation de la biodiversité.

Les « actions sans regret » sont généralement **multisectorielles, flexibles, et modulables**.

Les Solutions fondées sur la Nature font très majoritairement partie des actions sans regret d'adaptation (ex : restaurer les milieux humides pour lutter contre les inondations).



PNACC
3 Troisième Plan national
d'adaptation au changement
climatique (2024)

1

PROTÉGER
la population

2

ASSURER
la résilience des territoires,
des infrastructures et
des services essentiels

3

ADAPTER
les activités
humaines

4

PROTÉGER
notre patrimoine
naturel et culturel

5

MOBILISER
les forces vives
de la nation

Le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique, publié le 10 mars 2025, a pour socle la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

Le PNACC prévoit un ensemble d'actions concrètes pour adapter notre territoire, Hexagone et Outre-mer, aux impacts visibles et attendus du changement climatique : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, feux de forêt, perte de biodiversité, etc.

Il a pour objectifs de protéger la population et de construire la résilience de la société française. Il s'agit d'adapter nos modes de vie, notre économie, nos infrastructures et nos décisions politiques en intégrant le climat futur dans l'ensemble de la planification écologique.

Il comporte 52 mesures de niveau national, et plus de 200 actions concrètes à court, moyen et long terme.

Les solutions concernent les particuliers, les collectivités, les acteurs économiques et le monde du vivant.



COMMENT AGIR ? LA NATURE SOURCE D'INSPIRATION



Dune Dunkerque - Arnaud Bouissou / Terra

Le Centre de Ressources sur l'Adaptation au Changement Climatique (DGEC, Cerema, Ademe, MétéoFrance) recense les principales ressources sur l'adaptation et notamment sur les SfN.

L'OFB a également mis en ligne une boîte à outils interactive.

[Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, agissez et prenez l'initiative pour votre territoire](#)

[Outil interactif Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique | Office français de la biodiversité](#)

Les solutions fondées sur la nature, aussi appelées « solutions vertes », permettent de relever les défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique tout en luttant contre l'érosion de la biodiversité. Les solutions fondées sur la nature (SFN) reposent sur les services offerts par les écosystèmes.

Elles apportent des réponses concrètes aux grands défis sociétaux : changement climatique, santé publique, risques naturels (sécheresses, canicules, inondations...), approvisionnement en eau, sécurité alimentaire...

Les SFN présentent le double avantage de répondre à ces enjeux tout en préservant la biodiversité.

Le concept de **Solutions fondées sur la Nature (SfN)** a été introduit par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il recouvre les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Les SfN sont plus efficaces et économiquement rentables que les procédés techniques d'adaptation.

À chaque territoire ses solutions

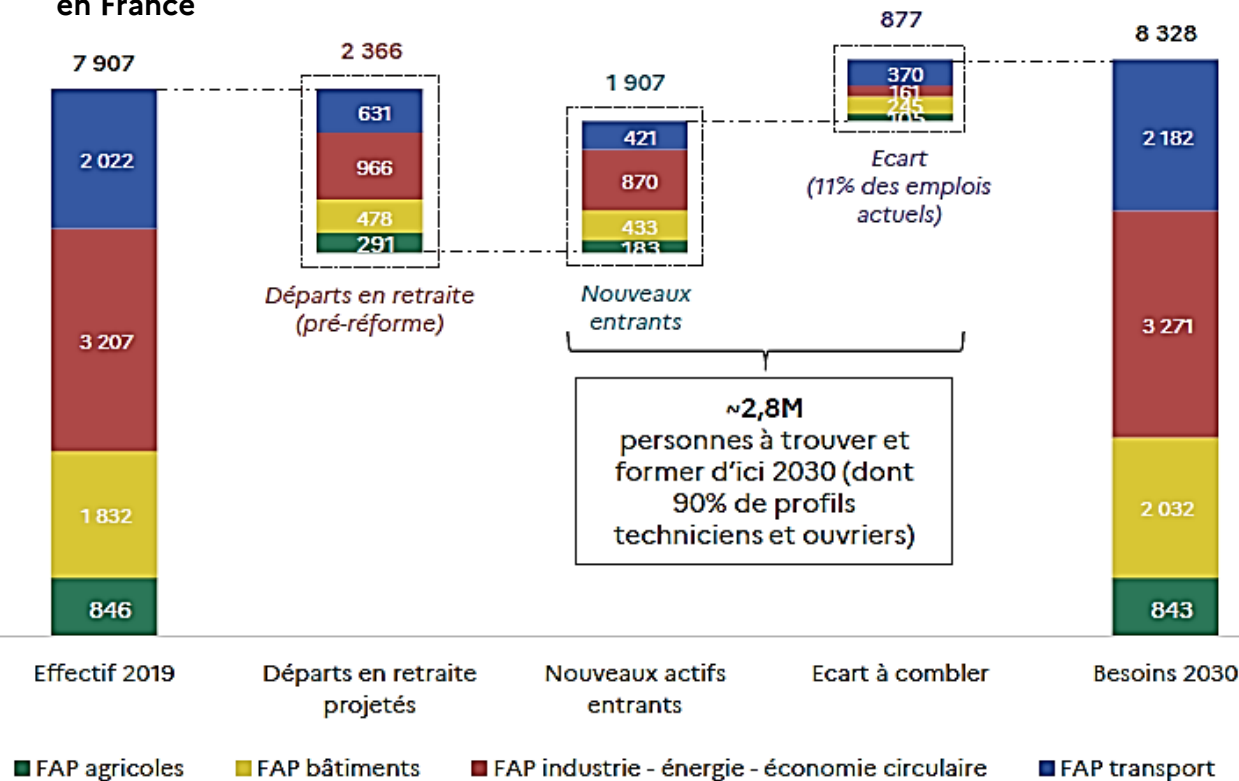
mode d'emploi +





COMMENT AGIR ? DEVELOPPER LES EMPLOIS ET LES COMPETENCES

Evolution des effectifs par familles professionnelles (FAP) entre 2019 et 2030
en France



La planification écologique concernerait directement 8 millions d'emplois environ et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (200 000 à 550 000 dans les secteurs clés) mais ce gain masquerait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires.

Les secteurs stratégiques :

Bâtiment : hausse importante liée aux besoins pour la rénovation des bâtiments ;

Énergie : augmentation forte associée au développement des EnR (électriques et bioénergies) ;

Transport : légère hausse globale avec des reconfigurations. Recomposition de la structure d'emplois dans l'automobile (électrification) ; pertes d'emploi dans le fret routier (sobriété), voire dans le transport aérien si changement de comportement des passagers

Créations d'emplois dans le transport routier de voyageurs, l'industrie du vélo, du ferroviaire (report modal).

Agriculture : stabilité recherchée en assurant un renouvellement générationnel suffisant

Industrie (hors transport) : scénario variant entre une baisse tendancielle historique et une réindustrialisation accrue

Eau et déchets : hausse associée aux besoins du plan eau et d'une économie circulaire (allongement de la durée d'usage, collecte, tri, valorisation matière).



LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET SA TERRITORIALISATION EN REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le cadre national

La planification écologique nationale constitue une approche globale et ambitieuse des 5 grands défis environnementaux, dont la réduction des émissions de GES et l'adaptation. Elle vise à ancrer les décisions de politique publique dans une approche systémique, cohérente et de long terme, et à assurer une mise en œuvre effective de la transition, adaptée aux réalités des territoires et des filières.

Elle est pilotée par le **Premier Ministre** afin de garantir la fluidité et l'engagement de l'ensemble du Gouvernement, au-delà des périmètres ministériels, avec l'appui du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Le SGPE joue notamment un rôle de coordination et d'aiguillon de l'important travail interministériel nécessaire, lequel repose avant tout sur les ministères, administrations et opérateurs compétents.

Le travail de planification écologique est organisé selon une logique de chantiers sectoriels (ex. « le logement ») ou

transverses (ex. « l'Etat exemplaire »), tout en conservant une souplesse permanente.

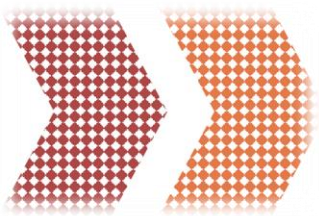
Le SGPE porte également une attention particulière aux enjeux de cohérence et de bouclage (biomasse, métaux, sols, financement, etc.) entre les divers travaux.

Ce travail a fait l'objet d'un plan global dès 2023, plan qui est enrichi chaque année depuis.

[Publications de la planification écologique | info.gouv.fr](https://info.gouv.fr/publications/la-planification-ecologique)

La planification écologique repose par essence sur un engagement et une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, depuis les citoyens aux entreprises en passant par les collectivités locales et les associations, pour construire collectivement des chemins de transition qui soient justes et efficaces.





Les conférences des parties (COP), engager un processus pour « se compter »

« La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire ;
« Un enjeu d'harmonisation des démarches infrarégionales existantes, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;
« Un enjeu d'intégration des spécificités de chaque territoire dans le plan national pour que les deux exercices (national et territorial) soient mis en cohérence et se nourrissent mutuellement. »

Secrétariat général à la planification écologique

La territorialisation de la planification écologique propose un cadre méthodologique commun pour suivre les trajectoires de décarbonation, de préservation de la biodiversité, d'adaptation et « se compter » collectivement, de l'infraterritorial au national, en passant par les échelles départementales et régionales.

Cet exercice ne consiste pas à récrire le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document de planification qui, à

l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par le Conseil Régional pour la plupart des sujets que traite la planification écologique au niveau national. Il ne s'agit ni de fixer de nouveaux objectifs sectoriels ni de reformuler une stratégie globale.

Au contraire, la territorialisation de la planification nationale s'appuie sur la planification régionale et **vis** à **capitaliser sur les démarches motrices en région**.

A ce titre, la planification écologique a vocation à valoriser les projets qui se mettent en place dans le cadre de la démarche REV3 portée par le conseil régional.

La territorialisation de la planification écologique laisse aussi la place à toute proposition nouvelle et peut être le lieu d'une interpellation du niveau national.

L'enjeu est de se doter d'un cadre pour programmer, mettre en œuvre et évaluer régulièrement nos projets et progresser, ensemble, dans un pas de temps très contraint, puisque la planification écologique vise des résultats à 2



Construire à partir des territoires

« Un enjeu d'appropriation au niveau territorial de la nécessité de la décarbonation et la préservation de la biodiversité et de l'impact spécifique à chaque territoire ;

« Un enjeu de mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales en vue d'un partage de l'effort équilibré ;

« Un objectif de mise en œuvre des actions des collectivités territoriales pour identifier des solutions 2030 dans leurs compétences. »

Secrétariat général à la planification écologique

La complexité des sujets à traiter, la diversité des thématiques et le foisonnement des initiatives, d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire régional, impliquent de travailler avec humilité et pragmatisme.

La démarche de la COP en Hauts-de-France s'appuie sur une posture d'écoute vis-à-vis des partenaires, et sur un processus résolument tourné, dans un premier temps, vers les territoires, EPCI et groupements de communes.

L'exercice de COP comporte clairement un volet programmatique et l'enjeu est bien de faire émerger des projets dans les territoires et d'organiser la mobilisation de chacun pour leur mise en œuvre.

Le premier tour de COP, en 2024, a permis de fonder la reprise des anciens Contrats de relance et de transition écologique pour en faire des **Contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE)**.

Ainsi, les projets qui ont émergé en 2024 ont été discutés et inscrits dans la feuille de route Hauts-de-France.

L'année 2025 a permis de confirmer ou d'infirmer la pertinence de ces projets, et les plus avancés font désormais l'objet d'un accompagnement en matière d'ingénierie ou de financement. Cette nouvelle génération de CRTE propose un cadre de travail renouvelé.

Ils seront révisés annuellement, pour tenir compte de l'avancée et l'évaluation des projets, en intégrer de nouveaux, notamment au regard des travaux annuels de la COP.

Cadre de mise en cohérence des engagements de l'État auprès des territoires, ils feront l'objet d'un suivi régulier et collégial.

Des leviers d'actions à activer au niveau territorial

Ce cadre méthodologique s'appuie sur les leviers identifiés au niveau national et « activables » sur le territoire.

Il est facilement appropriable et doit permettre d'être mobilisé à toute échelle de projet.

Dès lors, l'objectif est de vérifier comment chacun des projets mis en œuvre en région contribue à faire « bouger » ces différents leviers.

Il s'agit donc, ensemble, d'œuvrer à l'émergence et la mise en place des projets à même d'impacter positivement le territoire au regard des enjeux de la planification écologique.



44 leviers d'actions territoriales

Atténuation, Biodiversité, Ressources.

Co-bénéfices attendus

Panorama des leviers de
décarbonation

Panorama des leviers de
biodiversité et ressources

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Transport de voyageur	Véhicules électriques	X				X
	Bus et cars décarbonés	X				X
	Réduction du besoin de déplacements	X		X		X
	Covoiturage	X		X		X
	Transports en commun	X		X		X
	Vélo	X		X		X
	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X		X		X
	Electrification et efficacité des deux-roues	X		X		X
Transport de marchandises	Fret décarboné et multimodalité	X		X		X
	Efficacité et sobriété logistique	X		X		X
Bâtiments	Sobriété énergétique des bâtiments (résidentiel)	X		X		X
	Changement de chaudière à fioul + rénovation (résidentiel)	X			X	X
	Changement de chaudière à gaz + rénovation (résidentiel)	X			X	X
	Rénovation des passoires énergétiques (résidentiel)	X		X	X	X
	Sobriété énergétique des bâtiments (tertiaire)	X		X		X
	Changement de chaudière à fioul + rénovation (tertiaire)	X			X	X
	Changement de chaudière à gaz + rénovation (tertiaire)	X			X	X
Energie	Electricité renouvelable	X				
	Biogaz	X				
	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X	X	
Industrie	Grands sites industriels	X		X		X
	Industrie diffuse	X		X		X
Déchets	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
	Valorisation matière des déchets	X		X		
	Prévention des déchets	X	X	X		X
Agriculture et sols	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X	X	X	X
	Elevage durable	X	X		X	X
	Bâtiments & Machines agricoles	X				X
	Gestion des haies	X	X	X	X	
	Gestion des prairies	X	X	X	X	
	Pratiques stockantes	X	X		X	
Espaces naturels	Sobriété foncière	X	X	X	X	
	Forêts sous gestion durable et produits bois	X	X	X	X	X
	Points noirs prioritaires de continuité écologique		X		X	
	Surface en aire protégée		X		X	
	Restauration des habitats naturels		X		X	
Agriculture et sols	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires		X	X	X	X
	Agriculture biologique et de HVE		X	X	X	X
Alimentation	Loi Egalim / Climat & Résilience		X			X
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau		X	X	X	
	Protection des zones de captage d'eau		X	X	X	X
	Désimperméabilisation des sols			X	X	
Déchets	Moindre stockage en décharge	X		X		X
	Augmentation du taux de collecte	X		X		X

27 leviers d'actions territoriales

Adaptation.

Co-bénéfices attendus

Panorama des leviers par effets du changement climatique

Panorama des leviers par grands enjeux systémiques

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Eau	Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés		X		X	X
	Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques		X		X	X
	Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles				X	X
	Prévention des éboulements et glissements de terrain		X		X	X
	Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau			X	X	X
	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau *		X	X	X	
Chaleur	Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain	X	X	X	X	X
	Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments	X			X	X
	Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables				X	X
	Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement	X			X	X
Niveau de la mer	Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral		X		X	X
Economie & Agriculture	Evolution de l'offre touristique de montagne				X	
	Evolution de l'offre touristique littorale				X	
	Continuité des activités économiques locales				X	
	Adaptation des filières et des exploitations agricoles	X	X	X	X	X
	Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture		X	X	X	
Patrimoine naturel et culturel	Gestion durable des forêts et produit bois *	X	X	X	X	X
	Restauration des habitats naturels *		X		X	
	Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique *		X		X	
	Augmentation de la surface en aires protégées *		X		X	
	Régulation des espèces exotiques envahissantes		X		X	X
	Démarches paysagères facilitatrices de l'acceptabilité des changements	X	X		X	
	Préservation des sites culturels et patrimoniaux				X	
Société	Efficacité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement			X	X	X
	Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport				X	
	Confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives	X			X	X
	Renforcement de la résilience des services de santé				X	X
	Préparation des services de secours				X	X

* Levier inclus dans les leviers Décarbonation et Préservation des Ressources et de la Biodiversité, repris dans le guide des leviers Adaptation

S'appuyer sur les dynamiques et instances en place

Les COP sur les territoires sont des exercices itératifs : les échanges et les projets en co-construction sont enrichis chaque année pour progresser au fil du temps. L'ensemble des parties prenantes du territoire est consulté et impliqué.

La cible prioritaire porte sur les EPCI (intercommunalités et communes), cependant, les représentants de la société civile et du monde économique, sont particulièrement concernés par les enjeux et doivent être impliqués dans la démarche.

Les instances de travail et d'échanges, où les acteurs du monde social et économique siègent et où se mettent en œuvre les politiques et les projets, sont légitimes pour porter les sujets sectoriels de la COP : elles ont été sollicitées pour apporter leurs contributions à la feuille de route finale, et seront régulièrement sollicitées dans la suite des travaux sur le territoire des Hauts-de-France.

L'objectif assumé est d'additionner les capacités à faire et de proposer un cadre pour valoriser ces actions.

Articuler l'offre d'ingénierie autour des projets de territoire

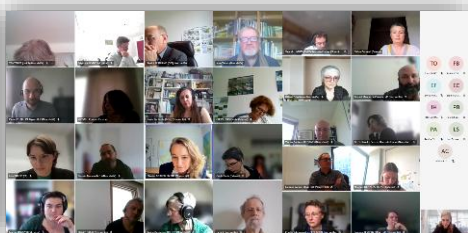
Les agences et opérateurs de l'État, jouent un rôle particulièrement important dans la démarche. L'ADEME, l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, les Agences de l'eau, l'OFB sont mobilisés, de manière articulée, au service des projets de territoires.

Cette approche se concrétise d'ores et déjà, dans le cadre de la création des **guichets uniques de l'ingénierie** mis en place par les préfetures en 2024, présentés par chaque préfeture de département dans le cadre des comités locaux de cohésion des territoires (CLCT).

Cette offre de service est complétée en 2026 par la mise en place d'une mission Adaptation développée en 2025.

[S'adapter au changement climatique - Mission Adaptation](#)

L'objectif est de faciliter la mobilisation de l'ensemble des opérateurs au service des projets de territoire et de faciliter les échanges de manière à mobiliser au mieux les offres de financements et d'ingénierie existantes.



Sources :

Secrétariat général à la planification écologique

[La planification écologique - France Nation Verte | info.gouv.fr](https://info.gouv.fr)

Ministère de la transition écologique, aménagement du territoire, transports, ville et logement

[Accueil | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

Météo France

[La trajectoire de réchauffement de référence pour s'adapter au changement climatique | Météo-France](#)

Office français de la biodiversité

[Outil interactif Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique | Office français de la biodiversité](#)

Observatoire énergie-climat des Hauts-de-France

[Observatoire Climat - Observatoire Climat](#)

Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France

[Accueil | Le site du patrimoine naturel des Hauts-de-France](#)

L'ensemble de la démarche nationale :

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>

L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>